



<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 174-14
Le 18 décembre 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Talisman Energy Inc. (TLM)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Talisman Energy Inc. («Talisman») et Repsol S.A. («Repsol») ont annoncé le 16 décembre 2014 qu'ils ont conclu un accord définitif aux termes duquel Repsol acquerra toutes les actions ordinaires en circulation de Talisman, en vertu d'un plan d'arrangement. Selon les termes de l'accord, les actionnaires de Talisman recevront, pour chaque action de Talisman détenue, 8,00 \$ US en espèces.

L'accord est sujet à l'approbation de 66 2/3% des actionnaires de Talisman dont les votes seront exprimés lors de l'assemblée extraordinaire devant avoir lieu à la mi-février 2015. L'accord est également conditionnel à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers